



EXTRAITS
PPMS
PLAN PARTICULIER DE
MISE EN SURETE
Volet
« ATTENTAT –
INTRUSION »

LYCEE HENRI MOISSAN
77100 MEAUX

Version 2017-2018
du 26-09-2017

Référence : BO n°15 du 13-04-2017

SOMMAIRE

Mise en œuvre du plan de mise en sûreté « volet attentat intrusion »	P 3-4
STRUCTURE DE L'ETABLISSEMENT -(CENSUREE)	P 5
Plan d'évacuation incendie(censurée)	PP 6-11
Plan de l'établissement vu du ciel (censurée)	P 12
Horaires de fonctionnement de l'établissement	P 13
Logement des personnels (censurée)	P 13
Personnels de l'établissement (censurée)	PP 14-16
Répertoire téléphonique de l'établissement(censurée)	PP 17-18
RECOMMANDATIONS GENERALES	PP 19-21
DECLENCHEMENT DE L'ALERTE	PP 22-24
Liste récapitulative de contrôle « recommandations générales »	PP 25-28
Liste récapitulative de contrôle « Cellules de crise »	PP 29-31
L'alarme « attentat intrusion en 8 points	P 32
Liens avec l'extérieur (censurée)	P 33
Consignes à appliquer après le déclenchement de l'alerte	P 34
Personnes ressources sur temps scolaires(censurée)	PP 35-36
LEVEE DE L'ALERTE	P 37
Informations aux parents	P 38
Dates de mise en œuvre du PPMS volet « attentat- intrusion »	P 38
Transmission du plan à la Commune, à la DSDEN	P 38
ITINERAIRES DE FUITE ET ACTION DE MISE EN SURETE	PP 39-40
Liste des personnes ressources en matière de secours (censurée)	P 41
Liste des élèves nécessitant une attention particulière (PAI, élève handicapé...)(censurée)	P 42-43
Etat de la situation : élèves absents ou blessés	P 44
Fiche individuelle d'observation	P 45
Main Courante	P 46
CONDUITES A TENIR EN CAS DE 1ere URGENCE	PP 47-49
Trousse de 1 ^{er} secours (dans malles PPMS)	P 50

des pages sensibles, utilisables par des tiers mal intentionnées sont dites censurées mais évoquées pour permettre la compréhension de l'ensemble

MISE EN ŒUVRE DU
PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ
MENACE ATTENTAT / INTRUSION

Etablissement	LYCEE HENRI MOISSAN	
Adresse entrée principale	Bâtiment Verdun St Rémy 20 cours de Verdun 77 100 MEAUX	Bâtiment Courteline Internat 2 rue Georges Courteline 77 100 MEAUX
Adresse voie d'accès pompiers – ou autre adresse donnant sur la voie publique	Bâtiment Verdun St Rémy Accès pompier à coté du Gymnase Fontaine Rouge	Bâtiment Courteline Internat Accès pompier portail bleu face à la croix
Téléphone (standard)	01-60-09-77-70	01-60-09-77-50
Télécopie	01-60-09-77-75	01-60-09-77-55
E-mail	Ce.0770930T@ac-creteil.fr Int.0770930T@ac-creteil.fr Henri.moissan.intendance@wanadoo.fr	
Chef d'établissement	SAVRE GILLES	

Document mis à jour le : 25-09-2017

Principales dates de mise à jour du plan de mise en sûreté « attentat –intrusion » :

Le présent PPMS a fait l'objet :

- d'une évocation à la CHS de l'établissement le : 20-06-2017
- d'une présentation en conseil d'administration le : 28-09-2017
- d'une information des élèves et de leurs parents sur le site internet : www.lyceemoissan.fr (volet sécurité)

- d'une information auprès du personnel de l'établissement : 01-09-2017 (pré rentrée)

Transmission du plan de mise en sûreté « attentat- intrusion » :

- Rectorat de l'Académie de Créteil
- Préfecture de Seine et Marne
- Mairie de Meaux
- DSDEN 77
- Collectivité territoriale de rattachement
- Service de Secours

Le PPMS « attentat-intrusion » permet d'anticiper et de traiter deux types de situations :

- l'attentat commis à l'intérieur ou aux abords immédiats d'une école ou d'un établissement scolaire, qui en est la cible directe, auquel doit être assimilée toute forme d'attaque armée au sein d'une enceinte scolaire ;

- l'attentat et toute forme d'attaque armée, commis à proximité d'une école ou d'un établissement scolaire, qui imposent de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées même si l'établissement lui-même n'est pas directement visé.

Les procédures retenues par le PPMS « attentat-intrusion » permettent de mettre en sécurité les élèves et les personnels et d'attendre l'arrivée des secours en se conformant aux directives de la préfecture et des forces de l'ordre, qui peuvent être relayées par les services de l'éducation nationale.

Bulletin officiel n°15 du 13 avril 2017, instruction du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires

Horaires de fonctionnement de l'établissement et de ses annexes

Accueil du matin	7h45
Enseignement du matin	8h10 à 12h15
Restauration	11h10 à 13h45
Enseignement de l'après-midi	13h30 à 17h30
Accueil du soir – étude	
Autres (précisez)	Section théâtre : cours parfois jusqu'à 21h00
Internat	Couvre-feu à 22h30

Bâtiments de logement des personnels (censuré)

Nombre d'appartements :

Nombre de personnes logées par nécessité absolue de service (NAS)	Nombre de personnes logées par convention d'occupation précaire (COP)	Remarques
		-

Liste des personnels de l'établissement

Nom	Prénom	Fonction <i>(exemple : personnels de direction, enseignants, personnels administratif et technique, personnels médicaux et paramédicaux...)</i>	Lieu principal de service <i>(salle de classe, réfectoire etc.)</i>
Ci-joint liste des personnels de direction, administratifs, de vie scolaire et de santé sociale			
Ci-joint liste des personnels technique			
Ci-joint liste des personnels enseignants			

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'établissement scolaire

Lorsque l'événement se déroule dans l'enceinte de l'établissement, il faut :

- d'abord mettre en sécurité les personnes présentes sur le site et déclencher l'alarme appropriée pour alerter en interne,
- ensuite alerter les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112.

Le PPMS attentat-intrusion doit envisager deux scénarios auxquels les exercices permettent de se familiariser : s'échapper et se cacher.

Lors de la préparation d'un exercice ou lors du retour d'expérience, le PPMS peut évoluer pour prendre en compte les difficultés rencontrées ou les faiblesses constatées.

Choix n°1 : S'échapper

Condition 1 • Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2 • Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- utiliser un itinéraire connu ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;

A l'issue de la fuite :

- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement (s'il a été défini).

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases notamment) l'itinéraire et la sortie à emprunter en priorité lors d'une évacuation (Annexe 3), après évaluation de la menace.

Choix n°2 : Se cacher

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour pouvoir s'enfermer et se cacher

- Rester dans la classe ;
- verrouiller la porte.

Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

- Rejoindre les locaux définis comme les plus sûrs.

Dans tous les cas :

- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant ;

-
- éteindre les lumières ;
 - s'éloigner des murs, portes et fenêtres ;
 - s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides ;
 - faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) ;
 - rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
 - attendre l'intervention des forces de l'ordre.

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases notamment) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution (Annexe 3).

Le PPMS prévoit ce qui doit être à disposition dans les salles, par exemple, bouteilles d'eau, sucres en morceaux, bonbons pour les plus petits (attention aux enfants présentant des allergies), seaux, savon, mouchoirs en papier, sacs en plastiques etc.

Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut a priori veiller à isoler le site de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient, selon la situation :

- de fermer toutes les entrées de l'intérieur et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur ;
- de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de mise en sécurité) ;
- de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture ;
- dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

- Eloigner les élèves en les mettant en sûreté, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance ;
- ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect ;
- appeler les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter ;
- établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Le PPMS doit au moins répondre à trois questions :

- **Qui décide d'une éventuelle fuite ou d'une éventuelle mise en sûreté?**
- **Qui prévient les forces de l'ordre ?**
- **Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité**

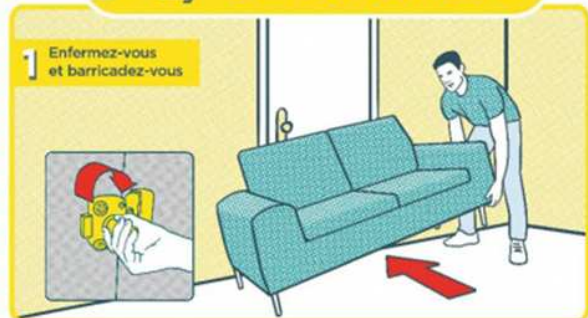
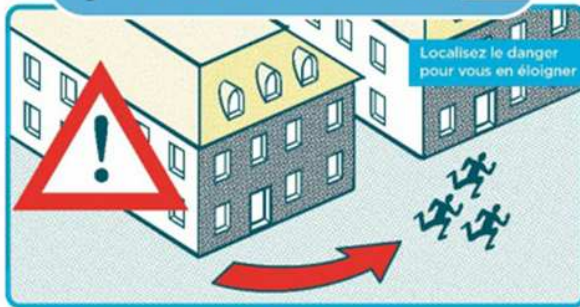
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

CONDITIONS LOCALES :

- Le PPMS Attentat –Intrusion est un plan destiné à l'établissement et aux forces de sécurité devant intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou toute autre forme d'attaque menaçant la sécurité des personnes dans l'enceinte du lycée.
- Ce PPMS doit permettre une réflexion sur les réactions à avoir en cas de crise et qui tiennent compte des particularités de l'établissement. Le but final est l'acquisition de réflexes permettant de réagir de façon immédiate en mettant en œuvre des comportements prédéfinis.

Anticipation = Réflexes + Modes opératoires \neq Effet de sidération

LIAISONS AVEC L'EXTERIEUR :

- Fréquence France Bleu : 107.1 Mhz (radio locale conventionnée par le préfet)
- Fréquence France Info : 105.3 Mhz
- Fréquence France Inter : 95 Mhz
- consulter le site du lycée: www.lyceemoissan.fr

L'alarme a pour objectif de prévenir, lors d'un attentat ou d'une attaque armée, tous les personnels et les élèves présents dans l'établissement.

L'alerte permet d'avertir de l'existence d'un danger de telle sorte que les personnes concernées puissent prendre des dispositions particulières.

➤ **Lorsque je suis prévenu par les autorités** (mairie, préfecture, gendarmerie, police, autorité académique)

→ Je suis alerté par le rectorat, la DSDEN, la police ou la gendarmerie, d'un danger qui menace l'établissement : je déclenche l'alarme ou je prends les mesures provisoires de mise en sûreté pour que les élèves et les personnels adoptent la posture qui a été demandée (se cacher ou fuir l'établissement).

L'alerte SMS (générée au niveau de la cellule de crise académique) est testée à plusieurs reprises en cours d'année. Chaque test ou exercice fait l'objet d'un signalement explicite « exercice – exercice-exercice ».

➤ **Lorsque je suis témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'école et son environnement**

→ Je constate l'irruption d'un individu armé dans l'établissement : je déclenche l'alarme pour que les personnels et les élèves se mettent en sécurité en s'échappant ou en se cachant, puis j'alerte les forces de sécurité (**17 ou 112**) et le rectorat (numéro d'urgence **06 (censuré)**).

Informations à donner lors d'un appel au 17 ou au 112

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

- **Où a lieu l'attaque ?**

Localiser l'attaque : identification de l'école ou de l'établissement et adresse exacte + si possible, emplacement des assaillants sur le site.

- **Qu'est-ce qui se passe ?**

Décrire l'attaque : mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes.

- **Quelles sont les mesures prises ?**

Donner le positionnement des élèves et des personnels.

CONDITIONS DU DECLENCHEMENT :

Le chef d'établissement ou l'adjoint active le plan particulier de mise en sûreté « attentat intrusion » :

- Lorsqu'il est prévenu par un personnel de l'établissement
- Lorsqu'il a connaissance d'une situation potentiellement dangereuse pouvant avoir une incidence sur le lycée.

Le mode de transmission de l'alerte de mise en sûreté « attentat –intrusion » est différent de l'alarme du dispositif d'évacuation incendie et dans le cas du lycée par des cornes de brume et un mégaphone.

Déclenchement de l'alarme dans l'établissement

En présence d'un danger, l'alarme est déclenchée pour prévenir d'un danger et afin que les personnes adaptent une posture de protection.

L'alerte permet d'avertir de l'existence d'un danger afin que les personnes prennent des dispositions particulières : mise en sécurité par fuite ou confinement.

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	Le chef de l'établissement ou l'un de ses adjoints ou une personne de catégorie A	
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement		

Il faut avoir préalablement défini qui déclenche l'alarme. La réponse dépend notamment du dispositif qui a été retenu en fonction des caractéristiques de l'établissement scolaire.

Il peut arriver qu'une situation potentiellement dangereuse ne se traduise pas par le déclenchement de l'alarme attentat-intrusion. Dans cette hypothèse, le PPMS peut éventuellement avoir prévu les modalités d'alerte et de transmission des consignes.

Donner l'alerte

- Les services de police : **17** ou **112**
- Le N° d'urgence du rectorat : **01-57-02-(censuré)**
- ***Toute personne doit garder à l'esprit la personne désignée pour donner l'alerte peut être dans l'incapacité de le faire, que toute personne en capacité de donner l'alerte doit le faire sans imaginer que quelqu'un d'autre s'en est chargé.***

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'établissement	Le chef de l'établissement ou l'un de ses adjoints ou une personne de catégorie A
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	
En cas de comportement suspect	

Le PPMS attentat-intrusion répertorie ici la ou les personnes désignées, en principe, pour appeler les forces de sécurité sachant :

- **que la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte ;**
- **que l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire ;**
- **qu'il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte.**

Cf. ci-après les listes récapitulatives de contrôle :

- *Recommandations générales*
- *Cellule de crise*

LISTE RECAPITULATIVE DE CONTROLE

Recommandations générales

MAJ le 24-09-2017



Date :

Consignes : le choix de fuir ou de se cacher n'est possible qu'après analyse de l'environnement

heure	Qui (initial es)	général es		ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE
				- Réception de l'avertissement et message d'alerte <input type="checkbox"/> Sirènes <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Evénement direct (attentat/intrus)
		<input type="checkbox"/>		- Déclencher l'alarme pour alerter en interne
		<input type="checkbox"/>		- Préciser / informer du type de risque
		<input type="checkbox"/>		- Activer le PPMS & mettre en sécurité
		<input type="checkbox"/>		Alerter les forces de l'ordre 17 ou 112
		<input type="checkbox"/>		<i>Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus</i>
		<input type="checkbox"/>		<i>Proximité de la menace (bruits, cris, armes) Possibilité de fuir facilement sans devenir une cible Gagner le lieu le plus proche pour se mettre en sûreté Menace s'éloigne ou se rapproche ?</i>
				Déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement
		<input type="checkbox"/>		- Contrôler l'accès du lycée et fermeture des portes.
		<input type="checkbox"/>		- Informer du confinement ou de l'évacuation :
				<input type="checkbox"/> les autorités (rôle du chef d'établissement ou de ses représentants) <input type="checkbox"/> informations des secours de l'évolution de la situation (effectifs confinés, lieux de confinement, blessés...) <input type="checkbox"/> le chef d'établissement ou ses collaborateurs par SMS

		<input type="checkbox"/>	- Etablir une liaison avec les autorités ...	<input type="checkbox"/>	Appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes)
		<input type="checkbox"/>	- Fermer <input type="checkbox"/> portes, <input type="checkbox"/> fenêtres, <input type="checkbox"/> aérations.		
		<input type="checkbox"/>	Choix n°1 : l'évacuation <ul style="list-style-type: none"> • Prendre la sortie la - exposée et la + proche ; <ul style="list-style-type: none"> • demander un silence absolu ; <ul style="list-style-type: none"> • Prendre un itinéraire connu • suivre les directives des services de secours + forces d'intervention <ul style="list-style-type: none"> • signaler la localisation des victimes éventuelles ; • signaler l'emplacement du point de rassemblement. 		Evaluer la menace <ul style="list-style-type: none"> • Avoir identifié la localisation du danger • Etre certain de s'échapper sans risques avec les élèves
		<input type="checkbox"/>	Choix n°2: le confinement <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ; • verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte <ul style="list-style-type: none"> • faire s'éloigner tous des portes, murs et fenêtres ; • leur demander de s'allonger ; • éteindre les lumières ; <ul style="list-style-type: none"> • demander un silence absolu ; • faire mettre en silencieux les téléphones portables ; • maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation, le nombre de blessés, nombre de réfugiés ; • rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ; • attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer. 		
		<input type="checkbox"/>	- Ecouter la radio sur France Inter (95htz).		
		<input type="checkbox"/>	- Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution.		
			•		
			•		
			•		
			•		
		<input type="checkbox"/>	Contrôler la présence des élèves via le registre appel (faire appel systématiquement + renouveler celui-ci fréquemment)		

		<input type="checkbox"/> - Etablir la liaison avec les secours + informer les secours de l'évolution de la situation		
		<ul style="list-style-type: none"> • effectifs = 		
		<ul style="list-style-type: none"> • lieux de confinement = 		
		<ul style="list-style-type: none"> • blessés éventuels = 		
		<ul style="list-style-type: none"> • autres = 		
		- COMMUNICATION		
		- Informer les autorités de la fermeture du lycée si évacuation		
		<input type="checkbox"/>	• police	☞ moyen :
		<input type="checkbox"/>	• préfecture	☞ moyen :
		<input type="checkbox"/>	• rectorat	☞ moyen :
		<input type="checkbox"/>	• D.A.	☞ moyen :
		<input type="checkbox"/>	• CRIF	☞ moyen :
		<input type="checkbox"/>	- S'assurer de l'encadrement des élèves et assurer la logistique interne.	
		<input type="checkbox"/>	- S'assurer de la mise en place des différents postes.	
			•	•
			•	•
			•	•
			•	•
		<input type="checkbox"/>	- Etablir des liaisons internes.	
		<input type="checkbox"/>	- Etablir et maintenir les liaisons internes (ramasser les fiches de confinement, prévenir les secours en cas de blessé).	
			• V0	• V1
			• V3	• StR0
			• StR2	• C
			•	•
			• V2	• StR1
			• EPS	•

		•
		•
		•
		•
		•
		•
		•
		•

		• LA LEVÉE DE L'ALERTE
	<input type="checkbox"/>	➤ La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (ministre ou préfet) et transmise au chef d'établissement par :
	<input type="checkbox"/>	la gendarmerie ou la police
	<input type="checkbox"/>	le téléphone,
	<input type="checkbox"/>	les services de radiodiffusion
	<input type="checkbox"/>	Le chef d'établissement prévient alors l'ensemble des personnels et des élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte
		•
		•
		•



LISTE RECAPITULATIVE DE CONTROLE

Cellule de crise

MAJ le 24-09-2017

Date :

				RISQUE ATTENTAT INTRUSION			
				consignes			
heure	Qui (initiales)	générales	Risque n°1	Risque n°2	Risque n°3	Risque n°4	
			ATTAQUE AU SEIN ETABLISSEMENT : - Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace - Localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus - Déterminer la conduite à tenir (évacuation ou confinement)		ATTAQUE EXTERIEURE : - S'isoler - Différer toute sortie de l'établissement - Garder à l'extérieur les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (EPS, sorties, etc)	OBJET SUSPECT : - S'éloigner à distance de l'objet - Ne pas déplacer ou manipuler l'objet - Appeler le 17 / 112 - Etablir un périmètre de sécurité	
			- Réception de l'avertissement et message d'alerte <input type="checkbox"/> Sirènes <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Evénement direct (attentat/intrusion) <input type="checkbox"/> Mettre en sécurité les personnes présentes, <input type="checkbox"/> Déclencher l'alarme + alerter en interne				<input type="checkbox"/> Avertir le Chef d'établissement ou le proviseur adjoint ou 1 personne de catégorie A <input type="checkbox"/> Mettre en place un périmètre de sécurité
		<input type="checkbox"/>	- Déclencher l'alerte,				<input type="checkbox"/> - Alerter les force de l'ordre 17 ou 112
		<input type="checkbox"/>	- Préciser / informer (donner le plus de détails possibles)				
		<input type="checkbox"/>	- Activer le PPMS Attentat- intrusion → Mise en sécurité				
		<input type="checkbox"/>	- Transmettre aux personnels les directives des autorités.				
		<input type="checkbox"/>	-Remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers) Aux forces de l'ordre et aux secours				

			<input type="checkbox"/> Cas n°1 : S'échapper <ul style="list-style-type: none"> • Identifier la localisation exacte du danger • S'échapper sans risque en prenant un itinéraire connu • Garder son calme • Prendre la sortie la - exposée et la + proche • Demander un silence absolu • Suivre les directives des services de secours + forces d'intervention • Signaler la localisation des victimes éventuelles • Signaler l'emplacement du point de rassemblement <div style="text-align: center;">  AVOIR EVALUER LA MENACE </div>	<input type="checkbox"/> Cas n°2 : S'enfermer <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate • verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte • faire s'éloigner tous des portes, murs et fenêtres • leur demander de s'allonger • éteindre les lumières • demander un silence absolu + mettre en silencieux les téléphones portables • maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation, le nombre de blessés, nombre de réfugiés • rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer • attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer 	<input type="checkbox"/> Cas n°3 : Confinement <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate • verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte • faire s'éloigner tous des portes, murs et fenêtres • leur demander de s'allonger • éteindre les lumières ; • demander un silence absolu • faire mettre en silencieux les téléphones portables • maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation, le nombre de blessés, nombre de réfugiés • rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer • attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer <div style="text-align: center;">  NE PAS S'EXPOSER VIS-A-VIS DE L'EXTERIEUR </div>	<ul style="list-style-type: none"> • Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect • Composer le 17 ou le 112 • Décrire avec le + de précision <ul style="list-style-type: none"> - Nature de l'engin - L'aspect de l'objet - Le lieu précis de sa découverte <p>Mettre en place un périmètre de sécurité en concertation avec les forces de l'ordre</p>
			<input type="checkbox"/> Fermeture des accès extérieurs du lycée.	<input type="checkbox"/> Fermeture des accès extérieurs du lycée.	Respecter le périmètre de sécurité	
		<input type="checkbox"/> BILAN DE SITUATION :				
		<input type="checkbox"/> - Etablir la liaison avec les secours + informer les secours de l'évolution de la situation				
		<ul style="list-style-type: none"> • effectifs = 				
		<ul style="list-style-type: none"> • lieux de confinement = 				
		<ul style="list-style-type: none"> • blessés éventuels = 				
		<ul style="list-style-type: none"> • autres = 				

<input type="checkbox"/>	Ecouter la radio sur France Inter (95Mhz)		
	COMMUNICATION		
	<ul style="list-style-type: none"> N°d'urgence du rectorat : 01-57-02-(censuré) 		
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Obéir à la conduite à tenir dictée par le Rectorat 		
	- Informer les autorités de la fermeture du lycée si évacuation		
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> police 	↺	↺ moyen :
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> préfecture 	↺	↺ moyen :
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> rectorat 	↺	↺ moyen :
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> D.A. 	↺	↺

<input type="checkbox"/>	- Etablir des liaisons internes.		
<input type="checkbox"/>	- Etablir et maintenir les liaisons internes (collecter données -confinement ou non- par sms)		
	<ul style="list-style-type: none"> V0 	<ul style="list-style-type: none"> V1 	<ul style="list-style-type: none"> V2
	<ul style="list-style-type: none"> V3 	<ul style="list-style-type: none"> StR0 	<ul style="list-style-type: none"> StR1
	<ul style="list-style-type: none"> StR2 	<ul style="list-style-type: none"> C 	<ul style="list-style-type: none"> EPS
	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none">
<input type="checkbox"/>	- Avoir listes appel mise à jour régulièrement		
<input type="checkbox"/>	- Avoir listes des absents mises à jour régulièrement		
	<ul style="list-style-type: none"> 		
	<ul style="list-style-type: none"> 		
	<ul style="list-style-type: none"> LA LEVÉE DE L'ALERTE 		
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (ministre ou préfet) et transmise au chef d'établissement par : 		
<input type="checkbox"/>	la gendarmerie ou la police		
<input type="checkbox"/>	Le chef d'établissement prévient alors l'ensemble des personnels et des élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte		

L'alarme « attentat-intrusion » en 8 points

1. Il n'y a pas de dispositif technique particulier et obligatoire défini au plan national pour l'alarme « attentat-intrusion ».

2. Le système d'alarme conditionne la réaction des personnels et des élèves au sein de l'établissement. Ainsi, s'agissant d'un attentat ou d'une attaque armée, il faut qu'il soit différent de l'alarme incendie car la réaction attendue n'est pas la même (s'échapper, se cacher, alerter, faciliter l'intervention des forces de sécurité et de secours).

3. Le chef d'établissement et la collectivité territoriale propriétaire de l'établissement choisissent le dispositif d'alarme « attentat-intrusion » le plus adapté à la configuration de l'établissement (site étendu ou pas, un ou plusieurs bâtiments, équipement déjà existant...) et au public d'élèves concerné.

Quels dispositifs pour l'alarme ?

- Dispositif permettant de moduler la sonnerie de début et de fin des cours ;
- corne de brume ;
- sirène ;
- sifflet disponible dans chaque classe, notamment au sein des petites ou moyennes structures ;
- dispositifs de boîtiers (alarme sonore, messages pré-enregistrés, déclencheur manuel) déployés dans les locaux via le câble du réseau informatique ;
- dispositif informatique spécifique déployé sur les ordinateurs de chaque classe ;
- dispositif de haut-parleurs pouvant diffuser des messages préprogrammés ;
- utilisation de mégaphones ;
- « bipeurs » qui font office d'alarme et avertissent la police municipale par SMS.

4. Le financement de l'alarme, qui est généralement une dépense d'investissement, relève de la responsabilité de la collectivité locale propriétaire de l'établissement (sauf lorsque le choix se porte sur des dispositifs légers, à l'instar de sifflets, dont l'achat est inscrit en section de fonctionnement).

5. L'efficacité du dispositif d'alarme ne se mesure pas à son coût ni à son niveau technologique ; elle est notamment évaluée lors des retours d'expérience des exercices « attentat-intrusion » organisés au sein de l'école ou de l'établissement scolaire.

6. L'alarme est audible sur l'ensemble du site.

7. Le dispositif d'alarme est prioritairement sonore (sonneries, sirènes, haut-parleurs, mégaphones, sifflets...), ce qui n'exclut pas la mise en place de systèmes complémentaires d'alerte tels que l'ENT de l'établissement, les dispositifs lumineux, les panneaux à affichage variable, l'utilisation de SMS ou encore l'ouverture d'une fenêtre sur l'écran de l'ordinateur.

8. L'alarme peut être déclenchée à partir de plusieurs endroits, ce qui permet à chacun d'intervenir une fois l'acte constaté. À défaut, tous les personnels connaissent la procédure définie pour faire remonter l'alerte et permettre de déclencher l'alarme centralisée.

CONSIGNES A APPLIQUER IMMEDIATEMENT APRES LE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

Un membre de la direction **branche le poste de radio** disposé à cet usage
Dans la salle de réunion « cellule de crise PPMS » (cellule de crise)

Fréquence: France Bleu : 107.1 Mhz (conventionnée par le préfet)
Fréquence France Info : 105.3 Mhz
Fréquence France Inter : 95 Mhz

Les **personnes ressources**, désignées dans le cadre d'une réflexion en amont dans l'instance compétente de l'établissement, rejoignent immédiatement le poste correspondant aux missions qui leur ont été assignées

Les personnes qui assurent l'encadrement des élèves et qui contrôlent leur présence :

- se munissent du **registre d'appel** ;
- se munissent des **médicaments et ordonnances** des enfants suivis.

L'appel doit être fait systématiquement et **renouvelé fréquemment**.

La liste nominative des absents est dressée en 2 exemplaires

Ces personnes sont en charge de conduire les élèves vers les lieux de mise en sûreté ou d'accompagner leur fuite.

LA LEVÉE DE L'ALERTE

➤ **La décision de fin d'alerte est prise par les autorités** (ministre ou préfet) et transmise au chef d'établissement par :

- la gendarmerie ou la police,
- le téléphone,
- les services de radiodiffusion.

➤ Le chef d'établissement prévient alors l'ensemble des personnels et les élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte.

Précisez ici les modalités de communication de fin de l'alerte :

Mégaphone – Corne de Brune

INFORMATION DES PARENTS SUR LE PLAN DE MISE EN SÛRETÉ FACE A LA MENACE ATTENTAT - INTRUSION

Une information des parents a été effectuée en date du.....

01-09-2017 sur le site internet du lycée
www.lyceemoissan.fr rubrique
« Sécurité »

PRINCIPALES DATES D'ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN SÛRETÉ FACE A LA MENACE ATTENTAT - INTRUSION

Le présent plan particulier de mise en sûreté a fait l'objet :

- | | |
|---|------------|
| ➤ d'une évocation en CHS le ... | 20-06-2017 |
| ➤ d'une présentation (annuelle) au CA le..... | 28-09-2017 |
| ➤ d'un exercice annuel de simulation le | 22-11-2016 |

TRANSMISSION DU PLAN DE MISE EN SÛRETÉ FACE A LA MENACE ATTENTAT - INTRUSION

Le présent plan particulier de mise en sûreté a été transmis :

- | | |
|--|------------|
| ➤ à la commune concernée en 1 exemplaire le..... | 28-09-2017 |
| ➤ à la DSDEN (format numérique) le..... | 28-09-2017 |

ITINERAIRES DE FUITE ET ACTIONS DE MISE EN SURETE

1/ S'échapper ? S'enfermer ? Que dois-je faire ?

Un choix n'est possible qu'après avoir analysé votre environnement.

Exemple d'indicateurs à analyser en continu pour être prêt à basculer d'une phase à une autre :

- Le ou les individu(s) menaçant(s) est (sont)-il(s) à proximité (coup de feu, cris, bruits) ?
- Une sortie de secours à proximité permet-elle la fuite ? Est-elle facilement accessible ? Est-elle accessible sans s'exposer (un grand corridor ou hall exposé) et devenir une cible ?
- Où se trouve le bureau le plus près pour se réfugier ? Est-il facilement et rapidement accessible et de façon sécurisée ?
- Le bruit me semble-t-il éloigné ou rapproché ? Suis-je près de la menace ? (Est-ce que j'entends des coups de feu, des cris ?)

1.1 Pour s'échapper

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) l'itinéraire et la sortie à emprunter en priorité après évaluation de la menace.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Adulte responsable de l'évacuation	Itinéraire de fuite	Sortie	Lieu de repli

1.2 Pour se cacher

Le PPMS définit salle par salle (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution.

Identification de la salle de classe et des autres lieux	Localisation (bâtiment, étage, occupants)	Postures à adopter	Actions à effectuer	Mobilier et autre dispositif permettant de se barricader	Personnes chargées d'une ou plusieurs actions prédéfinies

Le PPMS prévoit ce qui doit être à disposition dans les salles, par exemple, bouteilles d'eau, sucres en morceaux, bonbons pour les plus petits (attention aux enfants présentant des allergies), seaux, savon, mouchoirs en papier, sacs en plastique etc.

2/ En cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

Indiquer les personnels responsables des actions ci-dessous :

Décider d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement : **Le chef d'établissement**

Prévenir les forces de l'ordre : **Le chef d'établissement**

Etablir un périmètre de sécurité et assurer son respect en attendant les services de sécurité : **Le chef d'établissement**

ETAT DE LA SITUATION

LISTE DES ELEVES ABSENTS OU BLESSES

Nom	Prénom	Classe	Absent	Blessé

Le PPMS doit prévoir les mesures à mettre en œuvre pour établir un bilan de la situation : trouver les modalités les plus pratiques pour s'assurer aussi rapidement que possible des effectifs présents en fonction des emplois du temps de chacun.

Il s'agit en particulier d'arrêter les modalités de recensement des élèves présents sur le site au moment de l'attaque et de leur état de santé ainsi que les modalités de transmission de ces informations aux autorités compétentes.

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION (*)

(à remettre aux secours)

Établissement : Lycée MOISSAN

Adresse précise 20 cours de Verdun / 77 100 MEAUX

NOM	Prénom:
Âge :	Sexe : M - F
Maladies connues : (ex : asthme, diabète...)	
Projet d'accueil individualisé (PAI) : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui (traitement joint)	

Cochez ce que vous avez observé	OUI	NON
- Répond		
- Ne répond pas		
- Réagit au pincement		
- Ne réagit pas au pincement		
- Difficultés à parler		
- Difficultés à respirer		
- Respiration rapide		
- Plaies		
- Membre déformé		
- Mal au ventre.		
- Envie de vomir		
- Vomissements		
- Tête qui tourne		
- Sueurs		
- Pâleur		
- Agitation		
- Angoisse		
- Pleurs		
- Tremblements		
- Autres		
- Durée des signes observés :		

Fiche établie par :

NOM:	Prénom:	Fonction :
Jour :	Heure :	

Notez ce que vous avez fait :

() À dupliquer et à mettre dans les mallettes de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources chargées de cette mission*

MAIN COURANTE

Liste des appels téléphoniques reçus à l'établissement pendant l'alerte

Il est rappelé que, durant toute la durée de l'alerte, le préfet a non seulement droit de réquisition des personnes et des biens mais aussi le monopole de l'information. Les informations communiquées aux parents doivent donc être très mesurées.

Établissement : Lycée MOISSAN

Date :

<i>Heure d'appel</i>	<i>Qui? Coordonnées ☎ ?</i>	<i>Raison de l'appel</i>

CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

CONSIGNES GÉNÉRALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 6) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, "crise de nerfs"...);
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 7) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

3/ Non urgent (à traiter après toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPÉCIFIQUES

1 - L'enfant ou l'adulte saigne du nez

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir, penché en avant (pour éviter la déglutition du sang) ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines qui saignent par une pince pouce index pendant 10 minutes ;
- si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne)
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5),
- prendre dès que possible un avis médical.

2 - L'enfant ou l'adulte fait une "crise de nerfs"

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3 - Stress individuel ou collectif: ce stress peut se manifester pour quiconque.

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir ... panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève "leader") ;
- expliquer, rassurer, dialoguer.

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

Attention : si la crise se répète, il s'agit d'un signe de gravité

7 – Traumatismes divers

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...).

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie qui saigne ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger) ;
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple.

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Définition : Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang. **Signes** : • une coupure ou une piquûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ; • du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;

- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;

demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le chef d'établissement qui passera l'alerte.

TROUSSE DE PREMIERS SECOURS (Située dans les malles PPMS)

Cette trousse de premiers secours comprend :

	OUI	NON	Date de péremption
Savon de Marseille		X	
antiseptique	X		
Sucres enveloppés	X		
solution hydro alcoolique en lingettes	X		
Dosettes de sérum physiologique		X	
Pince à échardes		X	
Paire de ciseaux	X		
Thermomètre frontal		X	
Sacs plastiques	X		
Couverture isothermique	X		
Gants jetables	X		
Coussin réfrigérant ou compresses wattergel		X	
Mouchoirs en papier	X		
Compresses individuelles	X		
Pansements adhésifs hypoallergiques	X		
Sparadrap micropore	X		
Pansements compressifs	X		
filet à pansement	X		
Écharpe de 90cm de base	X		
Des serviettes périodiques	X		

Une trousse de premiers secours doit être placée dans chaque lieu de mise en sûreté.

Les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté et en fonction aussi du nombre d'élèves :

- choisir de petits conditionnements ;

Le matériel et les produits doivent être régulièrement vérifiés, remplacés ou renouvelés.